

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLINES EN QUEYRAS COMPTE ADMINISTRATIF 2024  
(Budget luge) N° 13 / 2025

Nombre de Conseillers : 11  
En exercice : 11  
Présents : 6  
Votants : 7

Date de la convocation : le 4 février 2025

Le 12 février 2025, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Romain ALLAIX, 1er adjoint, afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Madame le Maire.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2023		<b>265 171.31 (002)</b>		<b>43 107.60 (001)</b>		<b>308 278.91</b>
Opérations exercice 2024	46 479.14	93 047.69	0	15 171.33	46 479.14	108 219.02
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2024</b>		<b>46 568.55</b>		<b>15 171.33</b>		<b>61 739.14</b>
Restes à réaliser			<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>	
<b>RESULTATS CUMULE</b>		<b>296 568.53</b>		<b>58 278.93</b>		

2°) Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé le registre des délibérations.

Certifié exécutoire, compte tenu de l'envoi en préfecture le :

Vote : Pour à l'unanimité

Le Maire  
Valérie GARCIN



Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le

ID : 005-210500773-20250218-202513-BF